

Marseille République condamnée... à faire les travaux demandés par les locataires

Réalisation d'un cabinet de toilette indépendant, de ventilation conformes dans la cuisine, pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres, réparation de l'ascenseur, de la sonnerie et de l'ouvre porte : les locataires de Marseille République vont obtenir les travaux réclamés pour leurs immeubles du 95 rue de la République. Suite à une action menée en justice avec le soutien d'un centre ville pour tous, les locataires ont donc obtenu tous ces travaux sous astreinte d'une amende de 100 euros par jour, dans un délibéré produit le 21 octobre dernier. Suite aux préjudices subis du fait de l'absence de travaux, le tribunal a aussi décidé de passer le montant du loyer de 512,20 euros à 281,71 euros à compter du 1er janvier 2005 sans oublier les 3 000 euros de dommages et intérêts.